



**Direction des  
affaires financières**

Réf : IUT TOURS loc 2017

Tours, le 08/06/2017

**Université  
François-Rabelais  
de Tours**

60, rue du Plat d'Étain  
BP 12050  
37020 Tours Cedex 1

[www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr)

**Décision**

**Objet : Tarifs pour la location de salle à l'IUT de TOURS.**

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 04 juillet 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du 17 juin 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 septembre 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du vendredi 16 septembre 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer certains tarifs (vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles).

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

**DECIDE**

Sont approuvés les tarifs de location de salle conformément à l'annexe jointe.

La prise d'effet est immédiate.

Le Président,

Philippe VENDRIX

Notification à :

Mme l'Agent comptable

M. le Responsable de l'antenne financière de l'IUT de Tours



## PROPOSITION DE TARIFS DE LOCATION DES LOCAUX TARIF TTC

TYPE DE SALLE	HEURE	DEMI JOURNEE	JOURNEE	SEMAINE
Salle - capacité < 19 places	18,00	60,00	120,00	400,00
Salle - capacité 20 à 49 places	36,00	120,00	240,00	800,00
Amphi	52,00	180,00	350,00	1 600,00
Hall	---	250,00	500,00	---
Studio TV	120,00	400,00	800,00	---

TVA applicable au taux de 20%